

Artérite virale équine, des mesures jusqu'à la mi-septembre



Communiqué de presse

24 juillet 2007

Le comité de suivi de l'artérite virale équine, élargi aux acteurs de la filière cheval en Normandie, s'est réuni le 23 juillet dans les locaux de l'antenne parisienne des Haras nationaux, pour un point hebdomadaire. Les recommandations annoncées lors du précédent comité de suivi vont être appliquées de manière systématique dans certaines régions. Cavaliers, éleveurs, propriétaires, organisateurs de manifestations, vétérinaires, maréchaux ferrants, identificateurs et toute personne en contact direct avec des équidés ont des consignes précises à adopter afin de prévenir la diffusion du virus et de localiser les éventuels chevaux atteints.

Une veille sanitaire active

Les vétérinaires de terrain confrontés directement aux foyers dans l'Orne et dans l'Eure restent vigilants et disponibles. Les unités de diagnostic sont mobilisées (Laboratoire départemental Franck Duncombe, Laboratoire de l'AFFSA à Dozulé, Laboratoire de virologie équine Pasteur Cerba) ainsi que les épidémiologistes du RESPE (Réseau de surveillance des pathologies équines). Ce réseau bénéficie des informations fournies par les « vétérinaires sentinelles » exerçant sur toute la France.

L'artérite, un virus qui peut signer son passage discrètement

L'état des lieux de la propagation du virus de l'artérite équine révèle aujourd'hui 16 foyers en Normandie (3 dans l'Orne, 8 dans l'Eure, 2 dans le Calvados, 2 dans la Manche, et 1 en Seine Maritime). Par ailleurs, un cas atypique a été déclaré dans les Landes, aucune relation avec le virus identifié en Normandie n'est pas encore établie à ce jour.

On ne peut pas parler de recrudescence du virus même si le huitième foyer dans l'Eure a été découvert récemment. Les modes de contamination de tous les foyers sont clairement identifiés. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase d'inventaire de la maladie. Les chevaux testés positifs révèlent une séroconversion : ils ont eu l'artérite et combattu le virus en fabriquant des anticorps. Les symptômes liés à la contamination sont souvent très discrets, seul le dépistage révèle l'immunité acquise.

Pour les concours, des mesures sanitaires sont prises

La fédération française d'équitation (FFE) et la société hippique française (SHF) vont donner des instructions aux organisateurs de concours.

Afin d'assurer la continuité des compétitions équestres dans de bonnes conditions sanitaires, pour les régions Haute et Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France, Picardie et Centre, les chevaux et poneys devront être munis d'un certificat vétérinaire de bonne santé* établi moins d'une semaine avant le premier jour de la compétition. Cette mesure sera appliquée jusqu'au 16 septembre inclus.

Ceci aura pour avantage d'éveiller la vigilance de tous, et de donner la possibilité de dépister les éventuels foyers dits secondaires. Ces foyers sont en effet plus difficilement identifiables, car non contaminés directement par le sperme d'un étalon excréteur et avec des symptômes parfois peu visibles. Ils ne peuvent être révélés que lors de contrôles sanitaires.

Les populations de chevaux d'élevage étant plus sensibles au virus, les concours d'élevage de Normandie (modèles et allures des poulinières, foals, 2 ans, 3 ans et mâles) sont suspendus jusqu'au 31 août. Dans les régions périphériques, les organisateurs devant faire preuve de la même prudence ne pourront maintenir leurs manifestations qu'avec la fourniture d'un certificat vétérinaire pour tous les participants.

* *Le certificat vétérinaire atteste de la bonne santé du sujet, de l'absence de symptômes d'artérite virale depuis 4 semaines et du fait qu'il ne provient pas d'un établissement ayant eu un cas d'artérite dans les 30 derniers jours. Un communiqué FFE/SHF publié sur les sites de la FFE, de la SHF et au Bulletin Officiel des compétitions équestres et des épreuves d'élevage précisera les modalités de ces certificats.* www.ffe.compet.com et www.shf.eu.

Maintien des tournées d'identification et mesures pour la fin de la monte

L'identification à domicile se poursuit avec les mesures sanitaires relevant des bonnes pratiques professionnelles.

Les rassemblements de chevaux qui pourraient être organisés pour leur identification sont annulés.

Il est recommandé aux éleveurs et aux centres d'insémination artificielle de ne pas accueillir de nouvelles juments et de terminer la monte en circuit fermé.

Une meilleure communication auprès des vétérinaires

Afin d'aider les vétérinaires qui sont les plus proches interlocuteurs des cavaliers, des éleveurs et des propriétaires de chevaux, et les plus impliqués dans le dépistage des cas d'artérite, des notes sanitaires leur seront envoyées régulièrement par l'Association vétérinaire équine française (AVEF), et le syndicat national de groupement technique vétérinaire (SNGTV).

Le comité de suivi

Reconnu comme une source d'information utile, ce comité de suivi se réunit toutes les semaines. Sont membres de ce comité de suivi : France Galop, Le Cheval français, La Fédération nationale des courses françaises, la Fédération française d'équitation, la Société hippique française, l'Association nationale du selle français, la Fédération nationale du cheval, la Fédération française des poneys et petits chevaux, France-Trait, l'Association vétérinaire équine française, le laboratoire Frank Duncombe et les Haras nationaux.

Contact presse :

Hélène de Becdelièvre
Chargée de communication des Haras nationaux
06 30 10 03 12
www.haras-nationaux.fr